



# **COMMUNIQUÉ**

**N° : 11**

## **LES GOUVERNEMENTS DOIVENT COMBLER LES VIDES JURIDIQUES CONCERNANT LES PASSAGERS TURBULENTS**

**La conférence diplomatique sur la Convention de Tokyo s'ouvre à Montréal**

**25 mars 2014 (Genève)** – L'Association du transport aérien international (IATA) presse les gouvernements de combler les vides juridiques qui permettent aux passagers turbulents d'échapper à la loi lorsqu'ils commettent des infractions graves à bord des avions.

Le 26 mars 2014, les gouvernements tiendront une conférence diplomatique au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal pour discuter de la mise à jour de la Convention de Tokyo. Cette mise à jour augmenterait la capacité des organismes d'application de la loi et d'autres autorités de poursuivre le petit nombre de passagers qui se comportent de façon violente, nuisible et abusive, ou de façon à compromettre la sécurité.

La Convention de Tokyo a été négociée en 1963 et elle attribue la compétence en matière d'infractions commises à bord des aéronefs à l'État d'enregistrement de l'aéronef. Étant donné les accords modernes de crédit-bail, il arrive souvent que l'État d'enregistrement de l'aéronef ne soit ni l'État où l'aéronef atterrit ni celui de l'exploitant. Cela limite les possibilités d'application de la loi et, par conséquent, les options qui s'offrent pour éliminer les comportements nuisibles. C'est pourquoi l'industrie aérienne appuie les propositions voulant que la compétence soit étendue à l'État où l'aéronef atterrit et à celui qui abrite l'exploitant aérien.

« Les compagnies aériennes font tout en leur pouvoir pour prévenir et gérer les incidents attribuables aux passagers turbulents, mais ces efforts doivent être appuyés par une application efficace de la loi. Les rapports faisant état de comportements indisciplinés sont en augmentation. La Convention de Tokyo n'a pas été conçue au départ pour régler les problèmes d'indiscipline et il y a beaucoup d'incertitude parmi les transporteurs quant aux interventions de l'équipage pour gérer ces incidents en vol. Et si l'aéronef atterrit dans un État autre que l'État d'enregistrement de l'appareil, les autorités locales ne sont pas toujours en mesure d'intenter des poursuites », a déclaré M. Tony Tyler, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

« Les passagers s'attendent à un vol sans incident. Et les équipages aériens ont le droit de remplir leurs fonctions sans subir de harcèlement. De plus, les inconvénients causés aux autres voyageurs lors d'un déroutage forcé sont importants. Actuellement, il arrive trop souvent que des personnes restent impunies pour des manquements graves aux normes sociales qui mettent en danger les vols, et ce, parce que les autorités policières locales n'ont pas le pouvoir d'intervenir. L'IATA salue les efforts de l'OACI et appuie le projet de mise à jour de la

Convention de Tokyo. En comblant ces vides juridiques, on pourra décourager de tels comportements et faire en sorte que les passagers y pensent à deux fois avant de se comporter d'une manière susceptible de compromettre la sécurité d'un grand nombre de personnes », ajoute M. Tyler.

– IATA –

**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :**

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : [corpcomms@iata.org](mailto:corpcomms@iata.org)

**Notes aux rédacteurs :**

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 240 compagnies aériennes qui assurent 84 % du transport aérien mondial.
- Vous pouvez nous suivre sur notre compte Twitter (<http://twitter.com/iata2press>) spécialement conçu pour les médias.
- Le projet de mise à jour de la Convention de Tokyo sera débattu lors de la Conférence internationale de droit aérien qui se tiendra au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, du 26 mars au 4 avril.
- Pour en savoir plus sur la position de l'IATA concernant la Convention de Tokyo et le problème des passagers turbulents, veuillez consulter la page [www.iata.org/policy](http://www.iata.org/policy).